



N° BLA/39 – 15 février 1963

LA MORALE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OFFICIEL EN TUNISIE

Nous avons déjà donné la traduction de certains programmes soit d'instruction civique et religieuse pour la classe de philosophie (étude de la pensée islamique), soit de l'enseignement du Coran à l'école primaire (1^{ère} partie de l'éducation morale et sociale)¹.

L'enseignement de la Morale, dont le programme est donné dans les pages qui suivent, ne manque pas d'être plein d'intérêt. Il constitue la 2^{ème} partie de cette éducation morale et sociale. Le choix des sourates et des versets coraniques à apprendre par cœur était ici ou là quelque peu significatif déjà, mais ici les nombreuses références au Coran et aux hadith (récits brefs, traditions), pour appuyer les injonctions et les conseils moraux, montrent bien que le Coran, surtout, reste pour les musulmans, dans la mesure où ils entendent demeurer fidèles aux sources, le code de vie morale et religieuse le livre de politesse aussi bien que le manuel de leçons de choses. Normalement la civilisation musulmane se suffit ainsi à elle-même. Même si des emprunts sont faits aux autres, ils peuvent toujours être islamisés par quelque référence au Coran ou à la tradition.

Ce programme élémentaire est en somme l'équivalent moderne, toutes proportions gardées, de ce qu'autrefois on appelait en Islam la "science des akhlâq" (des bonnes mœurs, des "dispositions innées") et la morale de l' "adab" (terme compris alors dans le sens de bonne éducation, politesse de l'esprit et des mœurs, "honnêteté" ainsi qu'au XVII^e s, en France). Cette éthique recoupe les deux aspects de "la morale musulmane" traditionnelle.

Nous ajoutons quelques notes et un résumé des autres parties du programme d'éducation morale et sociale.

EDUCATION MORALE ET SOCIALE : LA MORALE

Chapitre premier : LES BUTS

- Éveiller la conscience morale et le sens du devoir.
- Porter l'élève à réfléchir sur les principes moraux.
- Former la volonté morale chez l'enfant pour qu'il s'habitue à mettre en accord son comportement et les principes moraux

¹ COMPRENDRE, série blanche, n° 27, 15/2/61, "L'étude de la pensée islamique en Tunisie" ; série blanche, n° 38, 1/9/62, "Le Coran dans l'enseignement primaire officiel en Tunisie".

Chapitre deuxième : HORAIRES ET PROGRAMME

Section I - Les 1^{ère} et 2^{ème} années

§ I - HORAIRES

Trente minutes par semaines, (réparties) en deux semaines.

§ 2 - PROGRAMME

A/ A l'école :

1. La propreté - Le bon élève a le corps et les habits propres. Il ne salit pas ses doigts. Il ne laisse aucune saleté enlaidir ses habits ou ses instruments de travail. Il prend soin d'avoir un bon maintien.
Coran : "Les vêtements, purifie (les) !" (74,4). "Allah aime ceux qui viennent à résipiscence et ceux qui se purifient" (2, 222) (1)
Hadith : "La pureté est la moitié de la foi". La propreté (procède) de la foi". (2)
2. Les salutations - L'élève, bon et bien éduqué, salue son maître et ses camarades et s'empresse de donner le "salâm". (Les bons usages de la salutation - Exercices pratiques pour former les bonnes habitudes).
Coran : "O vous qui croyez ! n'entrez point dans des demeures autres que vos demeures, avant de vous faire admettre et d'avoir salué ceux qui les occupent" (24, 27). "Quand une salutation courtoise vous est adressée, saluez par une plus belle encore ou rendez-la (simplement)" (4, 86).
Hadith : "Donnez à tous le "salâm", vous serez en paix, donnez à tous le "salâm" vous vous aimerez les uns les autres.
3. L'assiduité - Le bon élève arrive à l'heure, il est assidu, il fait effort et prend soin (de tout) (amour du travail bien fait).
Coran : "... que l'homme aura (dans l'Au-delà) seulement ce qu'il se sera évertué (à mériter), que le résultat de son effort sera vu" (53, 39-40).
4. Les règles de la position assise. Se tenir droit et le buste redressé, rester à sa place et prendre place à l'aise. Le bon élève se tient droit quand il s'assied, prend place à l'aise ("isfâh"), et demeure à sa place.
Coran : "O vous qui croyez ! quand il vous est dit "Prenez place à l'aise, dans l'assemblée !, prenez place, Allah vous fera une place (au Paradis)(58, 11).
Hadith : "Prenez place à l'aise et installez-vous bien".
Exercices pratiques : corriger et discipliner la manière de s'asseoir. Rester à sa place, se lever quand il faut - comment bien faire cela.
5. La politesse envers le maître - L'élève est docile, obéissant, respectueux et aimant.
Coran : "O vous qui croyez !, obéissez à Allah, obéissez à l'Envoyé et à ceux d'entre vous détenant l'autorité" (4, 59)
Hadith : "Donnez aux humains le rang qui leur (convient)".
6. La politesse envers les camarades - Respectez les grands, tenir compte des droits des petits, avoir un bon comportement, savoir consoler. Le bon élève respecte les grands, il aime les petits et se montre bon pour eux, il sait encourager celui qui est faible.
Coran : "Si tu avais été rude, dur de cœur, ils auraient fait sécession autour de toi" (3, 159)
Hadith : "Il n'est parmi nous personne qui n'aie pitié du plus petit d'entre nous et ne reconnaisse au plus grand l'honneur (qui lui est dû)".
7. La politesse du jeu - bonté, ordre, franchise, choix du lieu et du temps.
Coran : "Ne vous exposez point à votre perte, de vos mains" (2,175)
Hadith : "Exercez les âmes, heure après heure, car les cœurs las sont aveugles".

B/ A la maison :

1. La politesse envers les parents - Les respecter, les aimer, leur obéir, les remercier pour leurs bienfaits. Les peines du papa et la sollicitude de la maman. L'orphelin. Comment demander ? (s'il te plaît) - Comment remercier ? (merci) - Comment s'excuser ? (pardon).
Coran : "Nous avons commandé à l'homme le bien envers ses père et mère" (29, 8)
Hadith : "Honorez vos parents, vos enfants vous honoreront".
2. Avec les frères et sœurs - Les devoirs du cadet et les devoirs de l'aîné, la fête de famille. Comment se forme la familiarité entre frères et sœurs ; la famille est "un seul corps".
Coran : "Nous soutiendrons ton bras, par ton frère" (28, 35)
Hadith : "L'aîné a sur le plus jeune des droits analogues à ceux du père sur son enfant".
3. La politesse à table - Comment manger ? Le repas et ce qui le suit, manger avec des instruments. Manger sans mettre de serviette... , ce à quoi on tend dans le manger, c'est le respect de la nourriture.
Coran : "Mangez et buvez, mais ne soyez pas excessifs" (7, 31)
Hadith : "Nous sommes un peuple qui ne mange point tant qu'il n'a pas faim et quand nous mangeons, nous ne nous gorgeons pas de nourriture".
Exercices pratiques : comment s'asseoir à table et comment manger au restaurant de l'école.

C/ En société :

1. L'élève véridique - L'élève bien éduqué, c'est celui qui est vrai dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait, à son propre sujet ou quand il rapporte ce que les autres ont dit.
Coran. "O vous qui croyez !, soyez pieux envers Allah et soyez avec les véridiques" (9,119).
Hadith : "Dis la vérité, serait-elle à ton désavantage".
Exercices occasionnels où on encourage à la véracité et au courage.
2. L'élève loyal - Le bon élève est loyal. Il prend soin de ce qu'on lui confie, il le protège et le restitue quand on le lui demande.
Coran : "Allah vous ordonne de rendre les dépôts à leurs ayants droit" (4,58)
Hadith : "Pas de foi pour celui qui n'est pas loyal".
3. Porter au bien - L'élève bien éduqué est celui qui fait le bien et y porte. Il encourage son prochain à le faire et l'y guide. Indiquer (la route) à qui la demande. Guider l'aveugle errant.
Coran : "Vous êtes la meilleure Communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes : Vous ordonnez le Convenable et interdisez le blâmable"(6,110). (3)
Hadith : "La religion c'est de donner conseil", "Qui indique le bien est semblable à celui qui le fait".
4. La fraternité et l'amitié - L'élève bien éduqué est celui qui est vraiment un ami pour son ami. Il lui souhaite tout ce qu'il souhaiterait pour lui-même. Il l'aide à faire le bien. Il pardonne le mal qu'il lui fait. Il a pitié de sa faiblesse. Il met la paix entre ceux qui sont amis.
Coran : "Les croyants sont seulement des frères. Établissez donc la concorde entre vos frères" (49,10).
Hadith : "Veuille pour ton frère ce que tu voudrais pour toi".
5. La bonté envers les animaux - L'élève bien éduqué et compatissant est celui qui a un bon comportement avec les animaux : il leur donne à manger, il les soigne, il interdit de leur faire du mal (4).
Coran : "Les chameaux ont, par Lui, été créés pour vous, Pour vous s'y trouvent vêtue et utilités et nourriture dont vous mangez" (16,5)
Hadith : "Soyez pieux envers Allah au sujet des bêtes sans langage, prenez-les pour monture, quand elles sont aptes à cela ; et mangez-les quand elles sont aptes à cela".

Section II - Les 3^{ème} et 4^{ème} années

§ 1 - HORAIRE

Vingt minutes par semaine : Morale et Pratique culturelles (une semaine : Morale ; une semaine : Pratiques)

§ 2 - PROGRAMME

A/ A l'école

Se préparer à partir à l'école. En route. Devant l'école, Dans la cour, La politesse en classe. Bien interroger et bien répondre. Devoirs de l'élève envers son professeur, envers ses camarades. Entraide et fraternité. Coopération et coopératives.

B/ Hygiène et devoirs de l'élève envers lui-même.

L'hygiène. Ne pas se précipiter à sa perte, Sobriété, Les bonnes aspirations. Les positions dégradantes (la gourmandise). Pudeur et humilité.

C/ Politesse des réceptions, des repas, de la visite aux malades.

Choisir l'heure, la tenue. La salutation. Préséances. Ne pas s'immiscer en ce qui ne nous regarde pas. Choisir le lieu. Temps pour parler et temps pour se taire. Respect des personnes âgées. Bonté envers les petits. Comment entrer chez un malade. Les souhaits. Durée de la visite.

D/ La famille

Aimer les parents. Les respecter. Leur obéir. Reconnaître le bien qu'ils nous ont fait. Les grands-parents. Les frères. Devoirs du frère aîné. Devoirs du cadet. Les autres parents. Le lien du sang. La domesticité. Les voisins, La pitié pour le faible. La pitié pour les animaux.

E/ Faire le bien.

A la maison, à l'école, dans la rue. Le bienfait et le refus du don. Le courage. Maîtriser la crainte. Sacrifice. La volonté : dépenser sa peine, l'effort et la persévérance, l'honneur et le prestige.

F/ Devoirs sociaux.

Le corps social et le devoir social. Respect des droits d'autrui. Ne pas négliger les devoirs ni les droits. La tolérance. L'affabilité et la courtoisie, Comparaison entre la vie d'entraide à l'école et la vie d'entraide dans le corps social. L'individu est membre du corps social. L'individu travaille pour le bien du groupe (étant donné que son propre bien est inclus dans le bien collectif). L'individu est membre de la famille, la famille membre du peuple, le peuple membre de la nation, la nation membre de l'humanité.

G/ Politesse des déplacements et politesse des fêtes.

Sur la grand'route. Dans les établissements publics. Dans les magasins. Dans les jardins et les squares. Éviter de s'amuser avec ce qui est exposé ou avec les plantes, Comment se bien vêtir pour les fêtes. Ne pas être hautain, ni se croire mieux "attifé" ni mépriser le prochain.

H/ Travail et métiers.

Aimer le travail et la profession ("Il y a une bénédiction pour qui se démène"). L'artisan, le paysan. Les devoirs professionnels, Amour du travail et dévouement à la profession. Travailler avec goût.

I/ Saisir les occasions

Occasions de repos et de vacances. Les voyages : comment en tirer profit? Souci de ce qui peut être utile au corps et à la pensée. Ne pas oublier les devoirs scolaires. Politesse de l'été : à la plage, dans les bois, etc

Section III - Les 5^{ème} et 6^{ème} années.

§ I - HORAIRE

Semaine A : 30 minutes : Coran
Semaine B : 10 minutes : Coran
 20 minutes : Morale
Semaine C : 10 minutes : Coran
 20 minutes : Pratiques culturelles

La morale aura donc une séance de 20 minutes toutes les trois semaines.

§ 2 - PROGRAMME

A/ La conscience morale et le devoir.

La conscience morale. Son éducation (le remord et son aiguillon - paix de la conscience). L'homme, sa noblesse, son honneur, sa dignité. Vie "humaine" et vie "animale" (s'élever, s'abaisser). Compter sur soi, ne pas s'abandonner à autrui.

B/ Droits et devoirs

A chaque droit correspond un devoir ou des devoirs (devoir religieux, juridique, moral). Droit à la vie. Droit de la protéger comme de la sacrifier pour la patrie. Droit à la liberté. Devoir de l'utiliser pour le bien (commun). Droit à la propriété. Devoir qu'il y a de respecter la propriété d'autrui et de bien gérer ses propres biens. Droit à apprendre. Devoir de faciliter cela aux autres et de faire profiter le corps social après avoir appris.

C/ Devoirs personnels_

Les plus importants des devoirs personnels ou individuels ; la propreté, l'hygiène, la sobriété, les nobles désirs, la fortune ; le but de la vie est-il de réunir une "belle fortune" ?

D/ Devoirs sociaux.

S'y entraider à la piété et à la dévotion. Avoir le visage épanoui et dire de qui est "bien". Tendre la main au faible. Compassion et longanimité. Éviter la jactance, la colère, l'hypocrisie. Donner des conseils. Discuter avec "fair play". Se garder de mentir et de tromper. La franchise dans ses propos. Observer les rendez-vous fixés et honorer ses promesses. Solidarité et entraide (les organisations d'entraide et les coopératives).

E/ Devoirs religieux.

Accomplir les préceptes religieux. Éviter de prononcer des serments. "Être musulman, c'est préserver autrui (du tort que lui causerait) notre main ou notre langue" (Hadith)

F/ Devoirs envers la patrie.

Les enfants de la même patrie forment comme une grande famille, La solidarité nationale. Combattre pour la liberté, puis la protéger. Les martyrs de la patrie et nos devoirs envers eux. Défendre la patrie lors du danger. Le drapeau national, L'hymne national. L'amour de la république. Devoirs du citoyen : œuvrer pour l'exaltation de la patrie. Combattre les guerres et œuvrer pour renforcer la paix (devoirs envers l'humanité).

Chapitre troisième : DIRECTIVES

L'instituteur est chargé d'enraciner (chez l'enfant) les bonnes mœurs et les bonnes manières, comme aussi d'orienter la volonté libre vers la vertu. En vue d'atteindre ce but, l'éducation morale doit s'appuyer sur les trois bases suivantes :

1° L'imitation par l'enfant de son éducateur. En cette période de sa vie, l'enfant est porté naturellement au mimétisme. Sa première éducation morale consiste en ce qu'il imite ce qu'il voit chez son éducateur. Aussi incombe-t-il à l'instituteur d'être le meilleur exemple qui puisse être copié et imité. A lui d'être orné de toutes les qualités d'âme et vertus individuelles sociales et civiques pour que ses élèves trouvent en lui un exemple imitable sous tous les rapports (en sa nature, en son comportement, en son langage, en son aspect, etc...).

2° La pratique du "bien" par l'enfant. Il faut que l'instituteur porte l'enfant à pratiquer la vertu d'une manière concrète dans toutes les diverses circonstances de la vie scolaire, à toute heure et en toute occasion de sorte que les bonnes manières deviennent l'une de ses habitudes. Dans la vie scolaire, il y a de nombreuses occasions que l'instituteur peut saisir pour porter ses élèves à pratiquer certaines qualités d'âme : fréquenter les autres avec politesse, se bien comporter avec ses camarades, s'entraider, se consoler, être véridique, persévérant, entreprenant, "finir" son travail, etc...

3° Les leçons de morale. Si la considération des deux bases qui précèdent permettent à l'instituteur de porter l'enfant à acquérir de nobles qualités et de l'habituer aux bonnes manières d'une manière concrète et directe, la leçon de morale, elle, lui permettra de faire en sorte que l'enfant suive le bien et se refuse au mal avec clairvoyance, réflexion et détermination.

Dans la leçon de morale, l'instituteur s'adressera à la sensibilité de l'enfant pour lui faire aimer la vertu ainsi qu'à son intelligence pour la convaincre de la nécessité qu'il y a à l'acquérir. Toutefois, il conviendra que la part de la sensibilité et celle de l'intelligence varient avec les années d'enseignement.

Au cours des deux premières années, par exemple, il faut s'appuyer sur la sensibilité de l'enfant beaucoup plus que sur son intelligence. Il convient alors que la leçon de morale se présente sous forme d'un "conte éloquent" qui influe sur la sensibilité et met en branle le sentiment, et qui est conté aux élèves sous forme impressionnante. Un dialogue bref et concis s'ensuivra qui n'aura pas pour but de le commenter mais d'en tirer la "leçon morale" et de susciter la résolution d'agir conformément à celle-ci.

Au cours des quatre années suivantes, il faut que la leçon de morale garde son cachet propre qui impressionne et met en branle le sentiment, mais il faut aussi, à côté de cela, que l'intelligence y ait sa part. Pour cela, il est nécessaire que la leçon de morale évolue et devienne peu à peu sujet à commentaire et occasion de réflexion et de recherche collectives, en vue de découvrir les principes moraux et de se convaincre que, à les observer et à les mettre en oeuvre, on sauvegarde sa dignité personnelle et on assure le devoir de solidarité sociale.



Troisième, quatrième, cinquième parties du programme d'éducation morale et sociale

Un coup d'œil simplement sur ces autres parties pour indiquer en quelques lignes leur contenu.

III^è Partie : LES ACTES DU CULTE

Les buts visent ici "à enseigner à l'élève les rites de sa religion et à le porter à les accomplir concrètement et persévèrement pour qu'il soit un bon musulman. A former son sentiment religieux et à le faire grandir en harmonie avec son milieu religieux".

Nous relevons comme programme celui des "cinq piliers de l'Islam" piliers du culte : les cinq prières quotidiennes (avec leurs conditions de validité, ce qui est prescrit, ce qui est simplement traditionnel et les ablutions préliminaires ; la prière du vendredi et la prière des deux fêtes 'îd kbîr' et 'îd sghîr), le jeûne du ramadan, l'aumône légale (zakât), le pèlerinage, "les attributs d'Allah et ceux des

envoyés" (cf. Les versets coraniques appris par cœur). Cette dernière section du programme explicite sans aucun doute le premier "pilier" : la chahada ou profession de foi.

Parmi les directives, notons ce qui est dit de la méthode :

... "La meilleure méthode pour parvenir à ce but (inculquer les prescriptions en vue de la perfection morale) consiste peut-être à faire comprendre à l'enfant la valeur morale du caractère "légal" de toute prescription et à lui faire exécuter celles des prescriptions qu'il observera comme un devoir qui mérite d'être exécuté à cause du bien qui s'y trouve, ainsi que de ses valeurs de "réforme". C'est ainsi que la prière n'est pas simplement un ensemble de mouvements corporels (être debout, incliné, prosterné, assis) ni une suite d'actes prescrits et de "coutumes" louables : elle consiste, avant tout, à se tenir devant Dieu, qu'il soit loué et exalté. Celui qui prie doit donc comprendre et être convaincu que, lorsqu'il se prépare à la prière et prend la direction de la Mecque, c'est vers son Seigneur et Créateur qu'il se tourne, et donc qu'il lui faut alors être "pur" et remplir les conditions requises : l'accomplissement de la prière. Il se doit de comprendre aussi que la prière doit être exécutée comme Dieu l'a voulue. Le but d'une telle exécution c'est d'exercer tout ensemble l'âme et le corps à obtempérer au devoir et d'apprendre à respecter dispositions légales et lois diverses. La prière apparaît ainsi comme un moyen en vue d'adapter l'individu à son milieu social.

Il en est de même pour toutes les autres prescriptions, Elles doivent être pratiquées alors qu'on en comprend le sens, qu'on a l'expérience et qu'on a conscience de leurs buts ultimes et des fins visées et cela pour rendre sa vie "droite" et œuvrer en vue de la récompense de l'autre vie".

IV^è Partie : l'HISTOIRE

Parmi les buts, nous relevons celui de "porter l'enfant à saisir que la civilisation dont il jouit est la résultante de civilisations antérieures et le fruit du travail des générations qui se sont succédées, et à comprendre que sa génération peut, à son tour, être un des chaînons de cette chaîne ininterrompue".

Le programme englobe toute l'histoire nord-africaine tunisienne, depuis les Lybiens, les Phéniciens et les Romains jusqu'à la République tunisienne, au Congrès de Tanger et au Grand Maghreb Arabe, en passant par les dynasties arabo-berbères, les incursions espagnoles et la domination turque.

Parmi les directives, la cinquième est ainsi formulée :

"Il faudra saisir toutes les occasions pour faire connaître à l'enfant les hauts faits de sa nation et la faire grandir dans son amour pour elle sans pour autant créer en lui un racisme odieux qui l'empêcherait de saisir ce que les autres nations ont d'aptitudes, de qualités et de mérite au service de l'humanité et du progrès de la civilisation".

V^è Partie : L'EDUCATION CIVIQUE

"Le but en est la formation du bon citoyen qui a conscience de la solidarité qui l'unit à tous les autres fils de sa patrie, qui sait quels sont ses devoirs et ses droits, qui comprend ses responsabilités et qui obtempère aux lois".

Le programme est analogue à n'importe quel autre programme d'éducation civique.

Parmi les directives, nous notons que la classe sera considérée comme un "milieu social en réduction", organisé, modelé et ressemblant aux aspects trouvés dans le milieu social plus large •

"C'est ainsi que dans ce "milieu" se constituera un climat moral et civique dans lequel croîtra et s'épanouira le sens démocratique. L'enfant y fera ses premiers pas en vue de la vie sociale la plus large, s'élevant peu à peu à la perception des droits

dont jouit obligatoirement tout individu à la connaissance des devoirs correspondants qui sont imposés également à tout individu. C'est ainsi qu'à la liberté de dire ce que l'on veut correspond le devoir d'éviter tout ce qui va contre la vérité" etc...

NOTES DE COMPRENDRE

1. Pour la notion de "pureté", on aura intérêt à se reporter à l'étude de COMPRENDRE consacrée à ce sujet ; série saumon, n° 45, 1/11/61 "La pureté dans l'Islam populaire maghrébin". La traduction du Coran donnée ici est celle de Blachère (Paris 1957, en un volume). Certains lecteurs ne manqueront sans doute pas d'être étonnés de cette manière d'utiliser le Coran. On fait appel à lui en effet à chaque instant, en tirant les textes par les cheveux, en se servant de versets qui n'ont rien à voir avec la question sinon qu'ils contiennent quelques mots qui semblent appuyer ce que l'on avance. Sortis de leur contexte ces textes peuvent tout dire, en effet. Par contre, l'une ou l'autre référence paraît adéquate, par exemple celle se rapportant à la salutation (4,86), à la politesse à table (7,31) etc... De toute façon, il est bon de toucher ainsi du doigt ce genre particulier d'argumentation. Qu'on se rappelle aussi ce que nous avons dit de l'exégèse "scientifique" (COMPRENDRE, série saumon, n°41, 1/7/61, "Coran, la science et la foi"). C'est un peu comme si, nous chrétiens, nous nous référons par exemple à St. Matthieu 6,28 ("Regardez les lys des champs, comme ils poussent") pour y trouver une injonction à étudier la botanique.
2. Sur les Hadith et la Tradition musulmane, voir COMPRENDRE, série jaune, n° 12, 31/1/59. De nombreuses valeurs morales naturelles parsèment les traditions : entraide, protection des faibles, de l'orphelin et des petits, équité, politesse et bienséances, etc... à la portée de n'importe quelle sagesse populaire et des gens simples. Parmi les "quarante hadith" de En-Nawâwî (+ 1277) nous trouvons par exemple ceux qui se rapportent aux vertus du musulman (les 17è, 2è, 21C, 18è, 15è, 16è,...) : la perfection (le "bien faire"), la droiture, l'honnêteté, le bon caractère, la discrétion, dire du bien ou se taire, honorer son voisin et son hôte, ne pas s'irriter. D'autres hadith du même recueil se rapportent à la vie religieuse traditionnelle du musulman et dénotent "une forme de spiritualisme axée à la fois sur l'ordre de la nature et sur l'obéissance à Dieu". L'Islam apparaît bien ainsi comme une "religion naturelle" (din al-fitra) à la mesure de l'homme ("religion de juste milieu), en même temps que modifiée par la volonté positive de Dieu exprimée dans le Coran, selon les musulmans.
3. Ce verset est bien connu. "Ordonner le convenable et interdire le blâmable" est la "commanderie" que l'on doit retrouver en chaque musulman. Mais on a sans doute trop redit aux musulmans qu'ils étaient "la meilleure communauté qu'on ait fait surgir parmi les hommes"! Les réformistes, les prédicateurs, les leaders ont dit et redisent à satiété que c'est à ce signe que l'on reconnaît les musulmans. Il y a là une satisfaction qui ne mène qu'à la sclérose et à l'orgueil. Il faut relire les pages de Bennabi où l'essayiste algérien dénonce cette auto-justification cause de paralysie morale ("Vocation de l'Islam", Paris, 1954, pp. 76-77) : "Nous sommes musulmans, donc nous sommes parfaits". "Syllogisme funeste, dit Bennabi, qui sape toute perfectibilité dans l'individu en neutralisant en lui tout souci de perfectionnement... Il y a longtemps que le monde musulman a cessé de s'inquiéter de possibles cas de conscience". Bien des choses seraient à dire ici.
4. A propos des animaux, nous lisons par exemple dans le 17^{ème} hadith de En-Nawâwî (sur la perfection = le "bien faire") que celui qui égorge rituellement l'animal doit se servir d'une lame bien affûtée pour ne pas faire souffrir la bête ; il ne faut même pas aiguïser le couteau devant celle-ci. On demande en outre d'offrir de l'eau à l'animal avant de l'égorger, etc... Nous retrouvons ces conseils précis dans les traités de droit. La "perfection" dans le fait de bien égorger va jusque là. Ce n'est, du reste, qu'un exemple. On pourra voir aussi G. H. Bousquet, "Des animaux et de leur traitement selon le judaïsme, le christianisme et l'islam" dans Studia Islamica, 1958, IX, pp. 31-49.



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--